



## Compte rendu de la réunion du 24-01-05 UFE-CFDT / Monsieur Parisé, directeur des routes

Participants :

DR : MM. Parise, Louis, Dallard.

CFDT : Daniel Metrich, Pascal Blandel, Joël Siry.

M. Parise nous reçoit à sa demande, conformément à notre précédente rencontre du 28-10-2004.

La CFDT fait un rappel sur la grève du 20 janvier qui a été un succès, lequel prouve les inquiétudes et les attentes des agents des services publics dont l'Équipement.

Elle rappelle la demande non satisfaite d'un cadrage national sur les processus relatifs à la décentralisation. M. Parent, DPSM, a évoqué un courrier rédigé à ce sujet, lequel à ce jour n'a toujours pas été envoyé.

La CFDT souligne à nouveau le déficit de cohérence entre administrations centrales dont on peut constater régulièrement les effets dans les services. Elle demande instamment que les politiques suivies soient coordonnées.

La CFDT réclame des engagements écrits sur les revenus, les missions, la mobilité, sur l'organisation du travail, la bourse aux postes et le maintien des emplois pour les OPA.

La CFDT interroge la DR sur l'ampleur moins importante des transferts de RN évoquée par le DPSM après la grève.

La CFDT demande des informations sur les positions des conseils généraux qui ont été saisis sur le projet de réseau RN à leur transférer.

Cadrage national. La DR souligne la difficulté de l'exercice mais convient qu'il pourrait y avoir des engagements de pris quant à des garanties de principe. Elle rappelle qu'une réunion de travail a lieu entre les organisations syndicales et la DPSM le 4 février prochain.

S'agissant des futurs services routiers, la DR déclare être condamnée à avancer dans l'organisation avant de préciser les options retenues pour les effectifs et leurs positionnements.

Elle confirme que "juridiquement" les nouveaux services seront calés avant le 1er janvier 2006.

Elle précise qu'il y a une lecture de la loi différente entre la DPSM et la DGCL qui impacte la méthode de calcul des effectifs à transférer.

Les juristes ont travaillé sur cette lecture en ce qui concerne les personnels d'ingénierie routière, lesquels en conclusion, sont transférables.

Les modalités de comptabilisation des effectifs à transférer ne sont donc pas tranchées à ce jour. Les solutions tournent autour de 2 méthodes :

-Une photographie des emplois pourvus à une date d, sans se projeter dans l'avenir,

avec des risques d'effet d'aubaine ou de pénalisation

-Une globalisation au niveau national puis une redistribution suivant des paramètres de type linéaire, avec des conséquences plus fortes sur la mobilité

#### 1ers résultats de la consultation des conseils généraux:

La DR ne peut pas donner d'information tant que les délibérations des CG ne sont pas prises, mais ne s'y oppose pas après.

Les CG demandent à l'État de conserver des RN. Il n'y a jamais l'inverse.

La DR pense qu'il n'y a pas de blocage généralisé.

Cependant, certains départements diront non par principe.

Le réseau RN conservé pourrait finalement être de l'ordre de 11 000 km.

#### Les Parcs:

La DR fait état de l'avancée du travail de Mr Courtial et souligne la qualité des échanges lors de la dernière table ronde.

La CFDT tient à faire remarquer que les idées exposées par Mr Courtial ne sont évidemment pas partagées.

Elle réitère sa demande à la DR de développer un argumentaire positif rendant les Parcs attractifs notamment aux Départements.

#### La DR confirme son calendrier:

-Décret de transfert avant l'été

-Création "juridique" des services interrégionaux pour le 1er janvier 06

La CFDT rappelle sa demande de création de CTP adaptés.